



**4<sup>ème</sup> édition**  
**Edition 2021**

**Thèse de Doctorat, Mémoire  
d'Expertise Comptable, Mémoire de  
Master de recherche**

**-Règlement-**

## **Préambule**

Ce règlement a pour but d'établir le cadre réglementaire du Prix de la Recherche lancé par l'Ordre des Experts-Comptables du Maroc en avril 2018, dans les champs scientifiques en lien direct et indirect avec les domaines multidisciplinaires de l'expertise comptable.

**Ce prix s'appelle le Prix de la Recherche de l'Ordre des Experts-Comptables.**

Il concerne les travaux de recherche suivants :

- **la thèse de doctorat**
- **le mémoire d'expertise comptable,**
- **le mémoire de master de recherche,**

## **Article 1 : Objectifs du prix**

Ce prix cherche à distinguer les travaux de recherche effectués dans le cadre d'une Thèse de Doctorat, d'un Mémoire d'expertise comptable, et d'un mémoire de Master de recherche, obtenus entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année (ou une autre date fixée par l'OEC), apportant une

contribution de qualité à la connaissance dans les domaines de l'expertise comptable.

Le prix de l'OEC est un moyen de répondre à une demande sociale qui est celle d'augmenter la connaissance dans notre pays dans les champs scientifiques de la comptabilité, de l'audit et de la fiscalité, dans le contexte marocain. Toutefois, le prix est ouvert à tous les autres champs disciplinaires qui sont en lien avec l'expertise comptable, tels que la finance, la gouvernance, le management du risque, la performance organisationnelle, et le pilotage stratégique.

## **Article 2 : Participation**

Le prix de l'OEC de la recherche récompense les travaux de thèse de Doctorat, de mémoire d'expertise comptable et de mémoire de Master de recherche rédigés en français et soutenus dans un établissement de l'enseignement supérieur marocain ou les travaux soutenus par des marocains dans un établissement étranger de l'enseignement supérieur.

La participation au prix implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **Article 3 : Comité scientifique et de pilotage**

Le Comité scientifique et de pilotage (CSP) est composé des membres (CF annexe 2). Ces membres disposent d'une expertise avérée dans les domaines de la recherche et dans les métiers de l'expertise comptable et sont aptes à repérer et apprécier un travail de qualité de par leur fonction, leur expérience de cabinet et/ou d'enseignement. Le choix des membres est un choix «intuitu personæ » reposant sur leurs capacités à apporter une valeur ajoutée sur le plan scientifique.

### **Article 4 : Président du comité scientifique**

Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, le comité scientifique est présidé par M. Abdenbi LOUITRI, professeur universitaire

### **Article 5 : Dépôt des candidatures**

#### 1. Date limite de dépôt

La date limite pour le dépôt des dossiers de candidatures **est fixée au 13 Janvier 2023 à 16h00**. Aucun dossier incomplet, ou remis après la date limite, ne sera retenu.

#### 2. Le dossier de candidature

Il comprend :

- 1- le formulaire de participation dûment complété (à télécharger sur le site de l'OEC),
- 2- le CV du candidat comportant notamment :
  - le parcours universitaire et professionnel depuis le baccalauréat ;
  - les activités de recherche engagées par le candidat ;
  - le cas échéant, d'autres projets ou intérêts particuliers menés au niveau régional, national ou international.

- 3- une lettre d'une page maximum expliquant les raisons motivant le candidat à postuler au prix OEC de la recherche,
- 4- l'attestation de réussite du doctorat, de l'expertise ou du Master,
- 5- un exemplaire de la thèse de doctorat, du mémoire de l'expertise ou du mémoire du Master, en version électronique (Word et PDF) et en version papier.
- 6- le résumé du travail de thèse ou de mémoire (d'expertise ou du Master) d'un maximum de 15 pages, présentant :
  - l'objet des travaux de recherche à partir d'une problématique précise,
  - les principaux fondements méthodologiques utilisés,
  - les résultats de la recherche et leur apport : conceptuels, méthodologiques, empiriques, et autres aspects contributifs et opérationnels.
- 7- le rapport de soutenabilité du directeur de recherche ou les rapports des rapporteurs du jury,
- 8- une attestation du directeur de recherche comportant l'appréciation du directeur de recherche et indiquant que le mémoire ou la thèse est présentable.

### 3. L'envoi du dossier

Le dossier électronique de candidature doit être envoyé par courrier électronique à : **cn@oec.ma**

La version papier de la candidature doit être envoyée à l'adresse suivante : OEC- Prix de la recherche 2021 (mentionner la catégorie)- 27 Bd Zerktouni, Casablanca.

## **Article 6 : Comité de présélection des candidatures**

Un comité de pré-sélection composé, du président du comité scientifique, d'un universitaire et de deux professionnels (tous membres du comité scientifique) prend en charge la présélection des candidatures sur la base de critères préalablement établis, avant de le soumettre au jury de sélection des meilleurs travaux.

## **Article 7 : Jury d'évaluation**

Un jury d'évaluation sélectionnera ce qu'il considère comme étant la meilleure thèse de doctorat, le meilleur mémoire d'expertise comptable, et le meilleur mémoire de master de recherche, selon des critères d'excellence (voir annexe 1).

Il pourra s'il le souhaite distinguer jusqu'à deux accessits. Les travaux de recherche qui concourent pour le prix de la recherche seront examinés, chacun, par au moins deux membres du comité scientifique désignés par le président du conseil scientifique et de pilotage.

Les membres du jury d'évaluation ne peuvent noter les travaux d'un candidat avec lequel ils auraient un lien direct. Par lien direct, sont entendus notamment les liens financiers ou familiaux, la supervision du travail de recherche soumis à l'évaluation pour le prix de l'OEC, L'appartenance au même centre de recherche, etc.

## **Article 8 : Prix du Concours**

Un trophée sera remis à chaque candidat en lice pour le prix du concours. Le concours est doté d'un prix d'une valeur de :

- 25.000 MAD pour le prix de la meilleure thèse,
- 25.000 MAD pour le prix du meilleur mémoire d'expertise comptable,
- 10.000 MAD pour le prix du meilleur mémoire de Master recherche.

La remise du trophée fera l'objet d'une communication au sein du site web, des réseaux sociaux de l'OEC et dans la presse.

## **Article 9 : Remise du prix**

La remise du prix aura lieu dans le cadre d'une cérémonie organisée en présence des membres de l'Ordre des Experts-Comptables, du comité scientifique et de nombreuses personnalités du monde des affaires.

L'OEC se réserve le droit d'annuler ou de reporter le prix et la cérémonie de remise du prix. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'OEC se réserve le droit de ne pas décerner de prix dans le cas où le comité scientifique déciderait qu'aucun des travaux reçus n'est susceptible d'être récompensé.

L'OEC se réserve le droit de décerner un prix à un ou deux autres mémoires d'expertise, de Master de recherche ou à une ou deux autres thèses, en plus des prix décernés aux lauréats, si le jury déciderait que la qualité des candidatures examinées l'impose.

## **Article 10 : Confidentialité**

Une totale confidentialité est assurée sur les votes de chacun des membres du comité et sur les résultats des délibérations.

## Annexes

### Annexe 1 : Critères d'excellence et procédure d'évaluation

Les critères pris en compte par le jury pour sélectionner les lauréats sont notamment :

- la pertinence de la recherche et des résultats ;
- l'originalité, l'innovation et la richesse de la méthodologie, des méthodes et techniques utilisées lors de l'étude empirique ;
- l'impact théorique et managérial des résultats obtenus ;
- l'intérêt pour le transfert et l'application des connaissances ;
- la qualité des recommandations ;
- la qualité de la rédaction.

Les candidatures sont soumises à un comité de pré-sélection pour vérifier les conditions d'éligibilité à ce prix. Les thèses et les mémoires ainsi retenus seront ensuite soumis à l'évaluation du comité scientifique composé de professeurs universitaires, de professionnels et des représentants de l'Ordre des Experts-Comptables.

La présélection des travaux proposés dépend préalablement des conditions suivantes :

- l'adéquation du sujet avec les domaines de l'expertise comptable,
- le respect des modalités de candidature telles qu'elles ont décrites dans l'article 5 du présent document.

## Annexe 2 : Membres du Comité Scientifique

<p><b>LOUITRI Abdenbi</b> Professeur Université Cadi Ayad Président du Comité Scientifique</p>	<p><b>M'RABET Rachid</b> Professeur Groupe ISCAE Président du comité scientifique de la 1<sup>ère</sup> Édition</p>
<p><b>ABBADI Bouchra</b> Professeur ENCG Settat Présidente du comité scientifique de la 2<sup>ème</sup> Édition</p>	<p><b>IBENRISSOUL Abdelmajid</b> Professeur à l'Université Hassan II Président du Comité Scientifique de la 3<sup>ème</sup> édition</p>
<p><b>BAAKILI Amine</b> Expert-Comptable Président du Conseil National de l'OEC</p>	<p><b>EL MAGUIRI Issam</b> Expert-Comptable, Président d'honneur – OEC</p>
<p><b>LOUKILI Adnane</b> Expert-Comptable 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil National de l'OEC</p>	<p><b>EL ANDALOSSI Leila</b> Expert-Comptable 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil National de l'OEC</p>
<p><b>Ahmed CHAHBI,</b> Expert-Comptable Secrétaire Général, Conseil National de l'OEC</p>	<p><b>EL AOUIFIR Larbi</b> Expert-Comptable Trésorier Général, Conseil National de l'OEC</p>
<p><b>BIAZ Nada</b> Directrice Générale du Groupe ISCAE</p>	<p><b>EL BOUAAMRI Nadia</b> Directrice ISCAE Casablanca</p>
<p><b>RESMOUKI Asmae</b> Expert-Comptable Présidente de l'IFAC (International Federation of Accountants)</p>	<p><b>Samir AGOUMI</b> Expert-Comptable Président de la Commission Relations Internationales- Conseil National de l'OEC</p>
<p><b>ABOU EL MIKIAS Anas</b> Expert-Comptable Président de la Commission Action Sociale et Solidarité Professionnelle- Conseil National de l'OEC</p>	<p><b>BENNOUNA Karim</b> Expert-Comptable Président de la Commission Nationale de Formation, Conseil National OEC</p>
<p><b>BENNIS Mohamed Samir</b> Expert-Comptable Président de la Commission Nationale -OEC Fiscalité</p>	<p><b>BIDAH Aziz</b> Expert-Comptable Président de la Commission Juridique, Conseil National OEC</p>
<p><b>TALBI Abdelaziz</b> Expert-Comptable Président de la Commission Normalisation Etudes techniques et Diligences, Conseil National de l'OEC</p>	<p><b>AGOURRAM Nafeh,</b> Expert-Comptable Président du Conseil Régional de Tanger – Tétouan-Al Hoceima</p>
<p><b>AMOURI Mohamed</b> Président du Conseil Régional de Fès-Meknès-Oriental</p>	<p><b>BENBRAHIM Adib</b> Expert-Comptable Président du Conseil Régional de Rabat-Salé-Kenitra</p>



<p><b>EL MAGUIRI Yassine</b> Président du Conseil Régional de l'OEC-Casa et Sud</p>	<p><b>SABOUR Ahmed</b> Expert-Comptable Président du Conseil Régional de l'OEC Sous - Massa et Sud</p>
<p><b>KOLIE Ousmane Maurice Megnan</b> Expert en gestion finances pour le Maghreb- Groupe Banque Mondiale</p>	<p><b>KOMAT Abdellatif</b> Doyen Faculté des SJES- Université Hassan II</p>
<p><b>ALAOUI SOSSEY Ali</b> Directeur administratif et financier Groupe Le Matin</p>	<p><b>BAMI Adil</b> Professeur Responsable du Cycle de l'Expertise Comptable, Groupe ISCAE</p>
<p><b>BASTAOUI Mohammed</b> Magistrat</p>	<p><b>BELKAHIA Rachid</b> Président de la Commission Nationale « Gouvernance d'entreprise » de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) à Casablanca Vice-président de l'Institut Marocain des Administrateurs (IMA)</p>
<p><b>BRITEL Faouzi</b> Expert-Comptable Professeur au Groupe ISCAE</p>	<p><b>CHARAF Karim</b> Directeur du Centre des Etudes Doctorales du Groupe ISCAE</p>
<p><b>DIOP Abdou Souléye</b> Expert-Comptable, Ancien Président Commission Afrique et Sud-Sud CGEM</p>	<p><b>Noureddine ERRAMLI</b> Adjoint au Directeur chargé de l'Organisation, du Système d'Information et de la Normalisation Comptable</p>
<p><b>ISSAMI Mohamed Amine</b> Professeur à l'ISCAE</p>	<p><b>HAITAMI Mohammed</b> PDG du Groupe Le Matin</p>

### **Annexe 3 : Classement final des lauréats**

Pour cette troisième édition, le jury se réunira en Janvier et procédera à un premier classement pour désigner les 2 candidats nominés par catégorie. Il procédera, lors d'une autre séance, à la désignation du gagnant.

Le Président du jury remettra au Président de l'ordre une enveloppe fermée avec les résultats du jury.

#### Annexe 4 : désignation des lauréats / remise des trophées et prix

- Les lauréats seront désignés au cours de la remise des prix qui sera organisée par l’OEC et se déroulera courant février 2023 en présence :
  - de ministres, de hauts fonctionnaires, de personnalités du monde des affaires
  - des membres du jury de sélection
  - des membres de l’OEC
  - des partenaires de l’OEC (institutions publiques et entreprises privées)
  - des diplômés dont les mémoires sont en lice pour les Trophées– édition 2021
  - des partenaires du Prix
  - des journalistes de la presse écrite et audio-visuelle



هيئة الخبراء المحاسبين  
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴷⴰⵎⴰⵏⴰⵏ ⵏ ⴷⴰⵎⴰⵏⴰⵏ  
ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

**PRIX DE LA RECHERCHE  
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES**

LA RECHERCHE  
EST LA BASE DE  
LA CONNAISSANCE

LA CONNAISSANCE  
EST À LA BASE DU  
DÉVELOPPEMENT

[www.oecmaroc.com](http://www.oecmaroc.com)